3 Impasse Gutenberg
53200 Château-Gontier
06 27 853 953
contact@gestconseil.fr
@GestConseil
https://gestconseil.fr

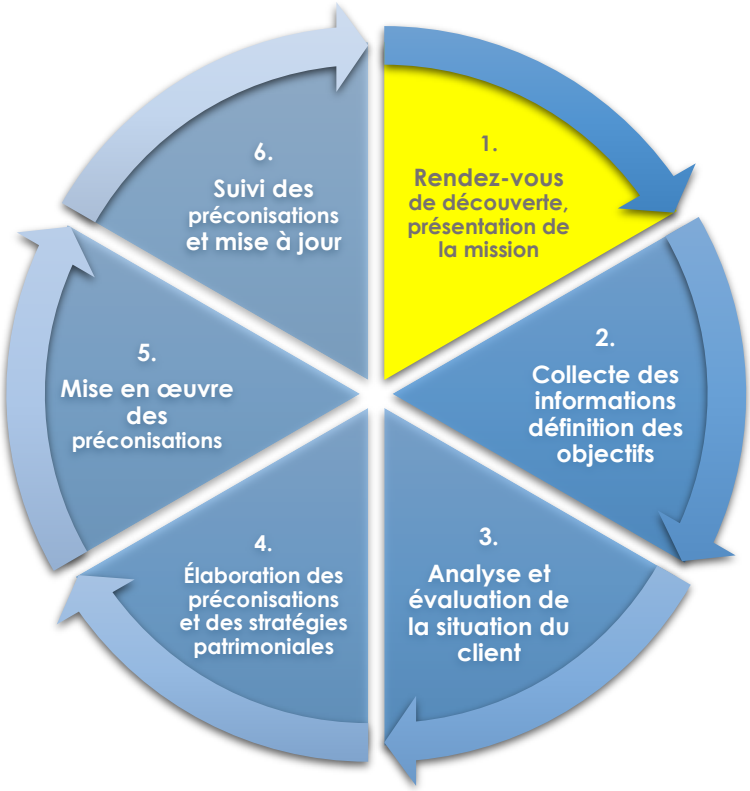
Présentation de l'activité

Document d'entrée en première relation (DER)

Notre Métier

Développer votre patrimoine	Accroitre la sécurité de la famille	Préparer votre retraite	Réorganisation du patrimoine	Constituer un capital
Optimiser votre fiscalité	Simplification	Création de revenus supplémentaires	Transmettre son patrimoine	Mieux connaitre votre patrimoine

Les étapes



Gest Conseil
SAS au capital de 8 000€ - RCS Laval 821 818 952 – APE 7022Z
Président : Anthony GESLIN
Conseiller en investissements financiers, adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine - www.cncgp.fr – n° MB3663GEAN
Association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers
RC Professionnelle et garantie financière MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 160 rue Henri Champion – 72030 Le Mans CEDEX 9
Déclaration de conformité à une norme simplifiée N° 2074423 v 0 auprès de la CNIL - Ne peut percevoir aucun fonds, effet ou valeur
Immatriculé à l'Orias (www.orias.fr) sous le n° 16005253 en qualité de :
Conseiller en investissements financiers (CIF)
Courtier d'Assurance positionné en catégorie (b) (COA)
Courtier en Opération de Banque et Services de Paiement (COBSP)
Carte Professionnelle d'Agent Immobilier N° CPI 5301 2016 000 012 686, délivrée par la CCI de la Mayenne.

Carte d'identité professionnelle

GEST CONSEIL

Conseil en gestion de patrimoine adhérent de la Chambre nationale des conseils en gestion patrimoine.
SAS au capital de 8 000€ immatriculée au RCS de Laval sous le numéro 821 818 952 dont le siège social est situé 3 impasse Gutenberg 53200 Château-Gontier.

☎ 06 27 85 39 53

✉ contact@gestconseil.fr

Activités réglementées

GEST CONSEIL est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance sous le numéro 16005253 (qui peut être consulté sur le site www.orias.fr) et exerce les activités réglementées suivantes :

Conseiller en investissements financiers

Conseiller en investissements financiers (CIF) adhérent de la Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine (CNCGP), association agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les conseils donnés en matière d'investissements[1] financiers sont rendus de **manière non-indépendante** et reposent sur une **analyse restreinte** des différents types d'instruments financiers et la **rémunération** se fait par **honoraires ou par commissions** sur les instruments financiers.

Établissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale : voir liste « Nos Partenaires »**.**

Démarchage bancaire et financier

Identité du ou des mandants pour lesquels le cabinet exerce une activité de démarchage : voir liste « Nos Partenaires ».

Courtage en assurance dans la catégorie « b »

Courtier en assurance positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et qui propose un contrat cohérent avec les besoins et exigences du client mais ne fournit pas de service de recommandation personnalisée.

Entreprises d'assurance avec lesquelles le courtier peut travailler et travaille : voir liste « Nos Partenaires ».

Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le courtier détient une participation directe ou indirecte égale ou > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si une entreprise d'assurance détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital du courtier) : ***Néant.***

[1] A l'exception des conseils portant sur la fourniture de services d'investissement et sur la réalisation d'opérations sur biens divers.

Transaction sur immeubles et fonds de commerce

Titulaire de la carte professionnelle n° CPI 5301 2016 000 012 686, délivrée par la CCI de la Mayenne et permettant l'exercice de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce.

Absence de garantie financière, non détention de fonds, effets ou valeurs pour compte de tiers.

Courtage en opérations de banque et en services de paiement

Établissement(s) de crédit, de financement ou de paiement représentant plus de 33% du chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation en N-1 : ***Néant.***

Établissements avec lesquels il existe un lien financier (si le courtier détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit, de financement ou de paiement) : ***Néant.***

Nombre et nom des établissements de crédit, de financement ou de paiement avec lesquels le courtier travaille : ***Aucun.***

Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit, de financement ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiqués avant la souscription.

- **Service de conseil portant sur un contrat de crédit immobilier**

Le montant de la rémunération perçue au titre du service de conseil vous sera communiqué préalablement.

Remarque : Le service de conseil consiste en la fourniture à l'emprunteur de recommandations personnalisées en ce qui concerne un ou plusieurs contrats de crédit adaptés aux besoins et à la situation financière de l'emprunteur. Ce service de conseil ne concerne pas le regroupement de crédit.

Information sur la prise en compte des facteurs de durabilité

Les facteurs de durabilité pris en compte dans le processus de sélection des instruments financiers sont les suivants : les questions Environnementales, Sociales et de Gouvernance, à savoir les critères **ESG** de manière globale.

La notation **SFDR** (Sustainable Finance Disclosure Regulation), intègre le processus de sélection des produits financiers. Cette notation va de l'articles 6 (concerne les produits financiers qui ne font pas la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales et qui n'ont pas un objectif d'investissement durable et qui ne répondent pas à la définition des articles 8 et 9), à l'article 9 (produits financiers qui poursuivent un objectif d'investissement durable) en passant par l'article 8 (concerne les produits qui promeuvent, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance).

Informations sur les modes de communications

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrons communiquer par courrier postal. L'utilisation d'un autre moyen de télécommunication fera l'objet d'un accord préalable de votre part.

Protection des données personnelles

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par **Anthony GESLIN** en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et de limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter au : **contact@gestconseil.fr**.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par courrier postal.

Assurance professionnelle

Assurance en responsabilité civile professionnelle : MMA IARD, 160 rue Henri Champion - 72030 Le Mans cedex 9. Police N°112.786.342.

Litiges

En cas de litige ou de réclamation, les parties s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Vous pouvez adresser une réclamation à votre conseiller habituel qui disposera de **dix jours** ouvrables pour en **accuser réception**, puis de **deux mois** à compter de son envoi **pour y répondre**.

Vous pouvez en second lieu saisir gratuitement un médiateur de la consommation, deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite et au plus tard dans un délai d'un an :

- Pour le conseil en investissements financiers : Le Médiateur de l'AMF, 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02 ou https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur ;
- Pour les autres activités [médiateur recommandé par la CNCGP] : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), service médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 Paris ou https://www.cmap.fr/consommateurs/ .

En cas d'échec de la médiation, le litige pourra être porté devant le tribunal compétent du territoire de l'État dans lequel le défendeur est domicilié.

Autorités de tutelle

Au titre de l'activité de conseil en investissement financier : Autorité des marchés financiers (AMF) – 17 place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02.

Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et service de paiement : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) – 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09.

Confidentialité

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, le cabinet s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à la Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine dans le cadre de ses missions de contrôle.

Nos Partenaires (liste non exhaustive)

Conseiller en investissements financiers (CIF)

Comptes titres

INTENCIAL Gresham banque : https://www.intencial.fr/accueil

SCPI (Société Civile de Placement Immobilier)

VOISIN (EPARGNE PIERRE – EPARGNE PIERRE EUROPE) : https://www.scpi-voisin.com/ ; SOFIDY (IMMORENTE ; EFIMMO 1 ; SOFIDYNAMIQUE) : https://www.sofidy.com/ ; EURYALE AM (PIERVAL SANTÉ) : https://www.euryale-am.fr/ ; URBAN PREMIUM (SCPI DÉFICIT FONCIER ; MALRAUX) : http://www.urban-premium.com/particuliers/ ; KYANEOS (KYANEOS PIERRE) : https://kyaneosam.com/ ; SOGENIAL (COEUR DE REGIONS) : https://sogenial.fr/

FCPR - FCPI – FIP– GFI

EURAZEO : https://www.eurazeo.com/fr ; EIFFEL Investment Group (ALTO Invest) : https://www.eiffel-ig.com/particuliers/ ; SMALT Capital (anciennement ACG-Management) : https://www.smaltcapital.com/ ; VATEL Capital : https://www.vatelcapital.com/ ; France Valley : https://www.france-valley.com/

Dette Privée

TIKEAU CAPITAL : https://www.tikehaucapital.com/fr

Courtage en assurance dans la catégorie « b »

Compagnies d'assurances

CARDIF BNP : https://www.cardif.fr/espace-client ; GENERALI Patrimoine : https://www.espace.patrimoine.generali.fr/connexion ; UNEP : https://unep-partenaires.fr/ ; APICIL – INTENCIAL : https://www.intencial.fr/espace-client/ ; SELENCIA Patrimoine : https://selencia-patrimoine.fr/ ; SWISS LIFE : https://myswisslife.fr/connection/login

Assurance de prêt – Prévoyance – Santé – IARD

APRIL : https://www.april.fr/ ; MET LIFE : https://www.metlife.fr/

Courtage en opérations de banque et en services de paiement : Aucun.

Autre :

Épargne salariale

ERES : https://www.eres-group.com/

Société de gestion de portefeuille

Edmond de Rothschild Asset Management (EdRAM) - Amundi Asset Management – COMGEST SA - Pictet AM - Primonial REIM – SOFIDY - Generali Real Estate - J.P.MORGAN Asset Management – DNCA Finance – SUNNY Asset Mangement – TRUSTEAM Finance - CPR Asset Management – FIDELITY – M&G Investments - SYCOMORE Asset Managemen …

Transaction sur immeubles et fonds de commerce

Immobilier

ISELECTION : https://www.iselection.com/b2c/ ; REFERENCE PIERRE : https://www.lareferencepierre.fr/accueil/ ; COGEDIM : https://www.cogedim.com/

Nos solutions

Ingénierie patrimoniale
- **Audit**
- **Etude Patrimoniale**
- **Consultation**
- **Suivi Personnalisé**
- Outil en ligne MoneyPitch

Assurances vie
- Assurance-vie Luxembourg
- Assurance-vie à PB[1] différée

Contrats de capitalisation
- PEA de capitalisation
- PEA PME de capitalisation

Retraite
- PERin – Plan Epargne Retraite individuel
- PERcoll – Plan Epargne retraite Entreprise collectif

Défiscalisation
- FCPI Innovation [2]
- FIP Proximité [3]
- FIP Corse
- FIP Ultramarin

Non coté
- FCPR
- FCPR dettes privées
- FCPR actions
- Fonds ELTIF de Dettes Privées

Bancaire
- Compte Titres
- PEA Bancaire
- PEA PME

Pierre papier
- SCPI Immobilier d'entreprise [5]
- SCPI Immobilier résidentiel
- SCPI fiscales
- SCPI en démembrement

Défiscalisation
- Loi Pinel
- Loi Malraux
- Monuments Historiques
- Déficit Foncier
- Loueur en meublé

Immobilier en direct
- Immobilier résidentiel
- Immobilier secondaire
- Immobilier locatif

Prévoyance et santé
- Capital décès
- Santé complémentaire
- etc.

Epargne salariale
- Plan Epargne Entreprise PEE
- Plan Epargne Retraite collectif PERcoll
- Plan Epargne Retraite obligatroire PERo (art. 83)

Consultation d'assistance patrimoniale : Point de départ indispensable

- **Préalablement à toute proposition de conseil patrimonial et/ou d'investissement financier, il sera nécessairement réalisé une consultation d'assistance patrimoniale**, étape indispensable pour analyser votre situation, consolider les informations et définir les orientations stratégiques adaptées.
- **La durée minimale de cette consultation d'assistance patrimoniale est d'une heure**.
- Ce temps est nécessaire pour étudier votre situation, rassembler et structurer les données essentielles, puis établir les premiers axes stratégiques de votre accompagnement. Cette base solide garantit la qualité et la pertinence des recommandations qui vous seront proposées.

[1] participation aux bénéfices
[2] fonds commun de placement dans l'innovation
[3] fonds commun de placement à risque
[4] fonds d'investissement de proximité
[5] société civile de placement immobilier

Gest Conseil
SAS au capital de 8 000€ - RCS Laval 821 818 952 – APE 7022Z
Président : Anthony GESLIN
Conseiller en investissements financiers, adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine - www.cncgp.fr – n° MB3663GEAN
Association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers
RC Professionnelle et garantie financière MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 160 rue Henri Champion – 72030 Le Mans CEDEX 9
Déclaration de conformité à une norme simplifiée N° 2074423 v 0 auprès de la CNIL - Ne peut percevoir aucun fonds, effet ou valeur
Immatriculé à l'Orias (www.orias.fr) sous le n° 16005253 en qualité de :
Conseiller en investissements financiers (CIF)
Courtier d'Assurance positionné en catégorie (b) (COA)
Courtier en Opération de Banque et Services de Paiement (COBSP)
Carte Professionnelle d'Agent Immobilier N° CPI 5301 2016 000 012 686, délivrée par la CCI de la Mayenne.

Suivi client régulier

Suivi régulier, personnalisé et de proximité

Votre situation peut changer, vos objectifs aussi. Votre environnement fiscal est modifié tous les ans. L'évolution permanente des marchés financiers impose un contrôle du risque régulier.

Diversification

Bien gérer son patrimoine c'est diversifier en fonction les différentes enveloppes financières mais aussi financièrement et géographiquement.

Beaucoup de solutions sont accessibles

Solutions financières, partenaires, dispositifs fiscaux.

Notre rémunération

Honoraires préalablement définis et/ou rétrocessions.

Notre analyse

Définir vos besoins et objectifs, trouver les bonnes solutions pour vous et adapter ces solutions au fil du temps.

Charte

Face à vous, un professionnel qui s'engage

-Respecter les dispositions réglementaires et la déontologie tant à l'égard de ses clients que de son environnement professionnel.

-Agir avec loyauté, compétence, diligence et indépendance au mieux des intérêts de ses clients.

-Maintenir en permanence ses connaissances et ses compétences au niveau requis par l'évolution des techniques et du contexte économique et réglementaire.

-S'enquérir de la situation de son client, de son expérience et de ses objectifs, afin d'avoir une approche patrimoniale globale pour formuler un conseil.

-Avoir recours à d'autres professionnels quand l'intérêt du client l'exige.

-Communiquer de manière appropriée les informations utiles à la prise de décision par ses clients, ainsi que celles concernant les modalités de sa rémunération.

-Respecter le secret professionnel.

-S'interdire de recevoir des fonds de ses clients en dehors des honoraires qui lui sont dus.

Nos conseils dépendent de vos objectifs :

- Constituer, valoriser, diversifier un capital sur le long terme
- Obtenir des revenus complémentaires
- Se constituer une épargne de précaution
- Placer des liquidités à court terme
- Se constituer un patrimoine
- Optimiser la rentabilité de ses placements
- Convertir immédiatement en revenus réguliers et viagers un capital disponible
- Accéder à l'univers d'investissement luxembourgeois (multi-devises, multi-gestionnaires, FID et FAS)
- Déléguer à un professionnel la gestion financière de son épargne
- Optimiser sa fiscalité
- Réduire son IFI
- Financer un achat immobilier
- Aider ses enfants
- Anticiper sa mobilité géographique
- Se prémunir contre les accidents de la vie
- Protéger son conjoint survivant
- Protéger ses proches
- Préparer sa retraite
- Préparer la transmission de son patrimoine
- Préparer la transmission de son entreprise

Gest Conseil
SAS au capital de 8 000€ - RCS Laval 821 818 952 – APE 7022Z
Président : Anthony GESLIN
Conseiller en investissements financiers, adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine - www.cncgp.fr – n° MB3663GEAN
Association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers
RC Professionnelle et garantie financière MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 160 rue Henri Champion – 72030 Le Mans CEDEX 9
Déclaration de conformité à une norme simplifiée N° 2074423 v 0 auprès de la CNIL - Ne peut percevoir aucun fonds, effet ou valeur
Immatriculé à l'Orias (www.orias.fr) sous le n° 16005253 en qualité de :
Conseiller en investissements financiers (CIF)
Courtier d'Assurance positionné en catégorie (b) (COA)
Courtier en Opération de Banque et Services de Paiement (COBSP)
Carte Professionnelle d'Agent Immobilier N° CPI 5301 2016 000 012 686, délivrée par la CCI de la Mayenne.

Tarification au 19/12/2025

https://gestconseil.fr/

CARTOGRAPHIE DES REMUNERATIONS DU CGP/CIF GEST CONSEIL - 3 impasse Gutenberg - 53200 Château Gontier - contact@gestconseil.fr - 06.27.85.30.53

REMUNERATIONS ET AVANTAGES NON MONETAIRES RECUS PAR LE CIF

TYPE DE REMUNERATION	BASE DE CALCUL	RECUE DE	SERVICE RENDU	CLASSIFICATION AMF
Frais de gestion	selon convention fournisseur	Cardif - Gresham Banque - Intencial - Oradéa Vie - Générali Patrimoine - APRIL - Met Life - UNEP - SELENCIA Patrimoine - EIFFEL Alto Invest - Vatel Capital - ERES - SOFIDY - ATLAND VOISIN - Smalt Capital - EURAZEO - France Valley - Tikehau Capital	**Suivi du client et/ou du portefeuille**	article 325-6,2° RGAMF
actions françaises	jusqu'à 1,5% par an			
actions de pays zone euro	jusqu'à 1,5% par an			
actions de pays de l'UE	jusqu'à 1,5% par an			
actions internationales	jusqu'à 1,5% par an			
obligations et autres titres de créance libellés en euros	jusqu'à 1,5% par an			
obligations et autres titres de créance internationaux	jusqu'à 1,5% par an			
monétaires	jusqu'à 0,5% par an			
fonds à formule	jusqu'à 1,5% par an			
diversifiés	jusqu'à 1,5% par an			
autres parts de société (SCPI, FIP, FCPI, Girardin, ...)	jusqu'à 1,5% par an			
Frais de souscription et opérations de "re-offer"	selon convention fournisseur jusqu'à 7,50%		conseil fourni au client	article 325-6,2° RGAMF
Frais d'arbitrage	selon convention fournisseur jusqu'à 1%		conseil sur le portefeuille	article 325-6,2° RGAMF
Droits de garde	selon convention fournisseur jusqu'à 0,5%	Gresham Banque	suivi du client et/ou du portefeuille	
Honoraires	Honoraires CIF ou de bilan patrimonial (base horaire ou forfait personnalisé) selon lettre de mission	client	conseil et/ou suivi du client	article 325-6,1° RGAMF
Prêts Bancaires	Selon convention fournisseur 0,5% à 1% HT	Banque et/ou client	recherche - négociation - sélection - proposition	
Assurances de Prêt - Prévoyance - Santé - IARD	Selon convention fournisseur 5% à 20% des cotisations	APRIL - Met Life	recherche - négociation - sélection - proposition	
Avantages non monétaires	séminaires, cadeaux divers	tiers fournisseur [1]	actualisation des connaissances réglementaires, fiscales et financières (formation continue)	article 325-6,2° RGAMF

REMUNERATIONS ET AVANTAGES NON MONETAIRES VERSES PAR LE CIF

TYPE DE REMUNERATION	BASE DE CALCUL	VERSEE A	SERVICE RENDU	CLASSIFICATION AMF
Avantages non monétaires	cadeaux divers	client	relationnel client	article 325-6,1° RGAMF

GESTION PRIVEE DROITS D'ENTREE

FRAIS D'ACQUISITION / DROITS D'ENTREE EN FONCTION DES ACTIFS CONFIES		
Assurances Vie/Capitalisation/PEA/PERin	**Encours** gérés en Assurances Vie/Capitalisation/PERin **< 20 000 €**	**4%**
Assurances Vie/Capitalisation/PEA/PERin	**20 000 € <** Encours gérés en Assurances Vie/Capitalisation/PERin **< 50 000 €**	**3%**
Assurances Vie/Capitalisation/PEA/PERin	**50 000 € < Encours** gérés en Assurances Vie/Capitalisation/PERin **< 100 000 €**	**2%**
Assurances Vie/Capitalisation/PEA/PERin	**Encours** gérés en Assurances Vie/Capitalisation/PERin **> 100 000 €**	**0,75%**
SCPI	Selon les produits (inclut dans le prix de part)	**Entre 5% et 7,5%**
FCPR/FIP/FCPI		**5%**
Compte titres	Minimum **100 000 €**	**0,75%**
Epargne salariale PEE/PEREcoll	**Pas de minimum** - Frais de dossier forfaitaire de **600€ ttc (mise en place)**	**5,00%**
Consultation d'assistance patrimoniale	Cf. Descriptif Consultation d'assistance patrimoniale	**45 € TTC / 30 minutes**
GEST accompagnement patrimonial	Cf. GEST accompagnement patrimonial	**315 € TTC**
Offre apercu	Cf. Offre apeçu	**228 € TTC**
Offre bilan patrimonial	Cf. Offre bilan patrimonial	**sur devis**
Offre bilan cible	Cf. Offre bilan cible	**sur devis**
Offre GEST-Portofolio	Cf. Offre GEST-Portofolio	**500 € minimum**
Money Pitch	Cf. Offre Money Pitch	**29 € TTC à 180 € TTC**

MINIMUM D'ACTIFS CONFIES MINIMUM 50.000€

Le seuil d'accès minimum à des propositions d'investissement est fixé à **50.000€** d'actifs confiés.

Le seuil d'investissement de 50.000€ minimum d'actifs géré est motivé par des contraintes financières incompressibles par client (conformité, rapports annuels de performances, rapports d'adéquation, mise à jour du profil, etc.), dues au respect de la reglementaion sur les intermédiaires financiers.

Exemption des montants minimum d'investissement (énoncés ci-dessus) :

GEST CONSEIL peut décider de façon exceptionnelle une exemption du plafond de 50.000€ si le patrimoine financier du client est supérieur à 500.000€.

Les études patrimoniales ne tiennent pas compte du seuil de 50.000€. Ces dernières sont rémunérées par honoraires définis préalablement dans la lettre de mission.

Les "Consultations d'assistance patrimoniale" ne tiennent pas compte du seuil de 50.000€. Ces dernières sont rémunérées par honoraires définis préalablement dans la lettre de mission.

Les clients du cabinet (sous lettre de mission) ne sont pas concernés.

L'épargne salariale ne tient pas compte de ce minimum 50.000€.

OFFRES

45€TTC 30 minutes

CONSULTATION D'ASSISTANCE PATRIMONIALE

La "Consultation d'assistance patrimoniale" permet :

D'identifier vos problématiques patrimoniales lors d'un rendez-vous et d'apporter un éclairage sur ces dernières eu égard à votre patrimoine. Elle consiste en une prestation ponctuelle délivrée oralement lors d'un entretien téléphonique ou en face à face au sein des locaux de la Société. La durée est librement choisie par le client par tranche de 30 minutes (45 € ttc par tranche de 30 minutes). La présente prestation ne pourra être assimilée à une prestation de conseil, en particulier s'agissant du conseil en investissement financier tel que défini par le code monétaire et financier. Le client prend acte de ce point et renonce par conséquent à toute action ultérieure envers GEST CONSEIL sur le fondement d'un défaut de conseil ou du non respect d'une réglementation relative au conseil en investissement financier et plus largement au conseil patrimonial.

315€TTC

GEST-ACCOMPAGNEMENT PATRIMONIAL

La" Consultation d'assistance patrimoniale annuelle"

L'offre "GEST-ACCOMPAGNEMENT PATRIMONIAL" va vous permettre de disposer d'un forfait de 5h de "Consultation d'assistance patrimoniale" à consommer tout au long de l'année, par tranche de 30 minutes, le service est effectif sur 12 mois glissants. Remise de 30% sur le prix de base de la "Consultation d'assistance patrimoniale" : cf. "Consultation d'assistance patrimoniale".

228€TTC

OFFRE APERCU

Le "1er" Bilan Patrimonial stocks, flux, besoins et profil investisseur

L'"OFFRE APERCUE" va vous permettre d'avoir une vision claire et consolidée de votre patrimoine sur les stocks, les flux ainsi que vos besoins et votre profil d'investisseur réalisé avec un outil de professionnel. L'offre intègre une "Consultation d'assistance patrimoniale" de 30 minutes.

Devis

OFFRE BILAN PATRIMONIAL

Un bilan patrimonial global juridique, economique et fiscal de votre patrimoine

Bilan Patrimonial sur vos stocks, flux, besoins, projections, profil et préconisations juridiques, economiques et fiscales avec simulations et evaluation des impacts.

Devis

OFFRE BILAN CIBLE

L'offre "BILAN CIBLE" va vous permettre de réaliser **un bilan ciblé** sur un volet de votre patrimoine : placements, impôts (revenus, transmission, etc.), retraite, besoins et profil avec une identification des leviers d'optimisation.

Minimum 500€TTC

GEST-PORTOFOLIO

Gestion des placements hors cabinet : 0,60% ttc de l'encours global avec un minimum forfaitaire de 500 € ttc par portefeuille.

Vous souhaitez uniquement un conseil sur la construction de vos portefeuilles financiers détenus à l'exterieur du cabinet. Ce service peut-être ponctuel ou régulier (fréquence à definir). Ces placements n'étant pas souscrits pas notre intermédiaire les honoraires de conseil et de suivi annuel sur ces derniers seront de 0,60% ttc de l'encours global avec un minimum forfaitaire de 500 € ttc par portefeuille.

Money Pitch

MONEY PITCH 29€ TTC /an si les d'actifs confiés sont inférieurs à 50.000€ sinon 0€. Money Pitch PREMIUM : 180€ TTC / an

Espace patrimonial complet

Je soussigné(e) ..... atteste avoir pris connaissance du présent document d'entrée en relation (DER).

Fait à .....

Le .....

Signature de la cliente / du client :